

2022

RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Nouveau point de collecte à Beauce la Romaine – 2022



Communauté de Communes des

Terres du Val de Loire

Service Collecte des Déchets

2 Avenue des Clos Neufs – Zone Actiloire

45190 BEAUGENCY

02 38 44 59 35

SOMMAIRE

<u>PRESENTATION GENERALE</u>	2
<u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	4
A) <u>LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS</u>	4
<i>A1 – La collecte en porte à porte et apport volontaire</i>	4
1. Les différents flux	4
2. Les modalités et planning de collecte	4
3. L'historique	5
4. Les tonnages	5
5. Les performances de tri	7
6. La caractérisation des ordures ménagères	8
<i>A2 – La collecte en déchèterie</i>	9
1. Les différents flux	9
2. Les horaires et jours d'ouverture	10
3. L'historique	11
4. Les tonnages et fréquentations	11
5. Les performances de tri	14
<i>A3 – Récapitulatifs des tonnages collectés en 2021</i>	14
<i>A4 – Traitement des déchets ménagers</i>	15
1. L'usine d'incinération	15
2. Le centre de tri	15
3. Unité et mode de traitement par matériau	16
B) <u>LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS</u>	18
<i>B1 – Les flux et modalités de collecte</i>	18
<i>B2 – Les chiffres des professionnels en déchèterie</i>	19
<u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	20
A) <u>LES ACTIVITES ET LEURS MODALITES D'EXPLOITATION</u>	20
B) <u>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u>	21
C) <u>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u>	22
D) <u>COUT PAR TONNE ET PAR HABITANT</u>	22
<u>LA COMMUNICATION</u>	23

PRESENTATION GENERALE

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a intégré dans ses services les missions de collecte et de traitement des déchets. Ce service assure ses missions dans les 25 communes membres (hormis celles de Binas, Saint-Laurent-des-Bois et Tripleville) ainsi que dans les communes de Bucy-Saint-Liphard, Ardon, Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault par conventions passées avec les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Portes de Sologne. Les communes de Beauce la Romaine (hors Tripleville) et Villermain ont été intégrées au service collecte des déchets de la CCTVL depuis le 1^{er} janvier 2020 (elles dépendaient auparavant du SICTOM de Châteaudun et du SITREVA).



La Commission Collecte des Déchets est composée de 27 élus titulaires, dont Monsieur Jean-Marie CORNIERE, Vice-Président en charge de la collecte des déchets.

Population municipale des communes en vigueur au 1er janvier 2022

(date de référence statistique INSEE : 1er janvier 2018)

Communes de la Communauté de Communes bénéficiant du service collecte et déchèteries	
Bacon	681
Le Bardon	1005
Baule	2104
Beaugency	7525
Chaingy	3991
Charsonville	629
Cléry-Saint-André	3492
Coulmiers	552
Cravant	980
Dry	1431
Epieds-en-Beauce	1457
Huisseau-sur-Mauves	1733
Lailly-en-Val	3150
Mareau-aux-Prés	1533
Messas	1019
Meung-sur-Loire	6635
Mézières-lez-Cléry	835
Rozières en Beauce	190
Saint Ay	3632
Tavers	1394
Villorceau	1121
Prénouvellon	272
La Colombe	177
Membrolles	278
Ouzouer-le-Marché	2069
Sermerville	88
Verdes	440
Villermain	397
TOTAL	48810

Communes hors de la Communauté de Communes bénéficiant du service collecte et déchèterie	
Ardon	1120
Bucy-Saint-Liphard	194
Jouy-le-Potier	1473
Ligny-le-Ribault	1257
TOTAL	4044

Communes de la Communauté de Communes ne bénéficiant pas du service	
Binas	672
Saint-Laurent des-Bois	325
Tripleville	172
TOTAL	1169

Communes de la Communauté de Communes	49979
Communes bénéficiant du service	52854

LES INDICATEURS TECHNIQUES

A) LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

A1- La collecte en porte à porte et apport volontaire

1. Les différents flux

- Ordures ménagères résiduelles (OMr) : sacs et films plastiques, biodéchets (restes de repas, épluchures...), produits utilisés et jetables (cotons, essuie-tout, couches...), emballages souillés...
- Emballages ménagers recyclables (EM) : tous les emballages plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques, petits emballages en métaux...
- Papiers : journaux, magazines, catalogues, enveloppes,...
- Verre en mélange : bouteille sans bouchon, pots et bocaux sans couvercle

2. Les modalités et planning de collecte

Matériaux	Population concernée	Contenants		Dotation	Mode de collecte	Fréquence de collecte
		Habitat individuel	Habitat collectif ou dispersé			
Ordures Ménagères résiduelles	52 854	Bacs noirs de 120, 240 ou 340 litres	Bacs noirs de 240 ou 340 litres		Porte-à-porte avec benne	C1
		21 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 5 m ³		100 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement
Emballages ménagers recyclables	52 854	Bacs à couvercle jaune de 120, 240 ou 340 litres	Bacs à couvercle jaune de 240 ou 340 litres		Porte-à-porte avec benne	C 0,5
		66 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 4 à 5 m ³		800 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement
Papiers	52 854	99 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 4 à 5 m ³		533 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement
Verre	52 854	112 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 4 à 5 m ³		472 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement

C1 : collecte une fois par semaine

C0,5 : collecte une fois tous les 15 jours

Le planning de collecte en porte à porte est le suivant :

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Ordures Ménagères		Beaugency, Messas, La Colombe, Membrolles, Semerville, Verdes, Villerman	Baccon, Charsonville, Coulmiers, Cravant, Epieds-en-Beauce, Meung-sur-Loire, Prénouvellon	Ardon, Cléry-Saint-André, Dry, Jouy-le-Potier, Lailly-en-Val, Ligny-le-Ribault, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry, Ouzouer le Marché	Bucy-Saint-Liphard, Baule, Le Bardon, Huisseau-sur-Mauves, Rozières-en-Beauce, Tavers, Villorceau	Chaingy, Saint-Ay
Emballages Ménagers	Semaine Impaire	Charsonville, Coulmiers, Epieds-en-Beauce	Ardon (secteur 1) Ligny-le-Ribault		Chaingy, Cravant, Le Bardon, Prénouvellon, Ardon (secteur 2), Huisseau-sur-Mauves, Jouy-le-Potier	Dry, Meung-sur-Loire, Saint-Ay, Ouzouer le Marché, Villerman
	Semaine Paire	Baule, Tavers	Mareau-aux-Prés Mézières-lez-Cléry		Beaugency, Tavers, Villorceau	Bucy-Saint-Liphard, Cléry-Saint-André, Baccon, Lailly-en-Val, Messas, Membrolles, Rozières-en-Beauce, La Colombe, Semerville, Verdes

Lors d'un jour férié, les collectes se situant après ce jour férié sont décalées d'une journée. Par exemple, si le jeudi est férié, les communes habituellement collectées le jeudi seront collectées le vendredi et les communes habituellement collectées le vendredi seront collectées le samedi.

3. L'historique

28 juin 1971 : création du SMIRTOM de la région de Beaugency, gestion de la collecte d'ordures ménagères en porte à porte.

17 décembre 1999 : mise en place de la collecte du verre en point d'apport volontaire.

15 octobre 2000 : mise en place de la collecte des papiers et des emballages ménagers en point d'apport volontaire.

Octobre 2000 : mise en place d'une collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte sur les communes de Beaugency et Meung-sur-Loire par substitution d'une collecte ordures ménagères.

1er juillet 2002 : mise en place d'une collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte sur les communes de Cléry-Saint-André, Lailly-en-Val et Saint-Ay par substitution d'une collecte d'ordures ménagères.

6 mars 2006 : 4 nouvelles communes sont collectées en porte-à-porte pour les emballages ménagers recyclables à savoir Baule, Chaingy, Huisseau-sur-Mauves et Tavers.

1er octobre 2009 : 6 nouvelles communes sont collectées en porte-à-porte pour les emballages ménagers recyclables à savoir Ardon, Dry, Ligny-le-Ribault, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Jouy-le-Potier.

1er octobre 2010 : les 11 autres communes du territoire sont collectées en porte-à-porte pour les emballages ménagers recyclables à savoir Baccon, Le Bardon, Cravant, Messas, Villorceau, Bucy-Saint-Liphard, Charsonville, Coulmiers, Epieds-en-Beauce, Prénouvellon et Rozières-en-Beauce.

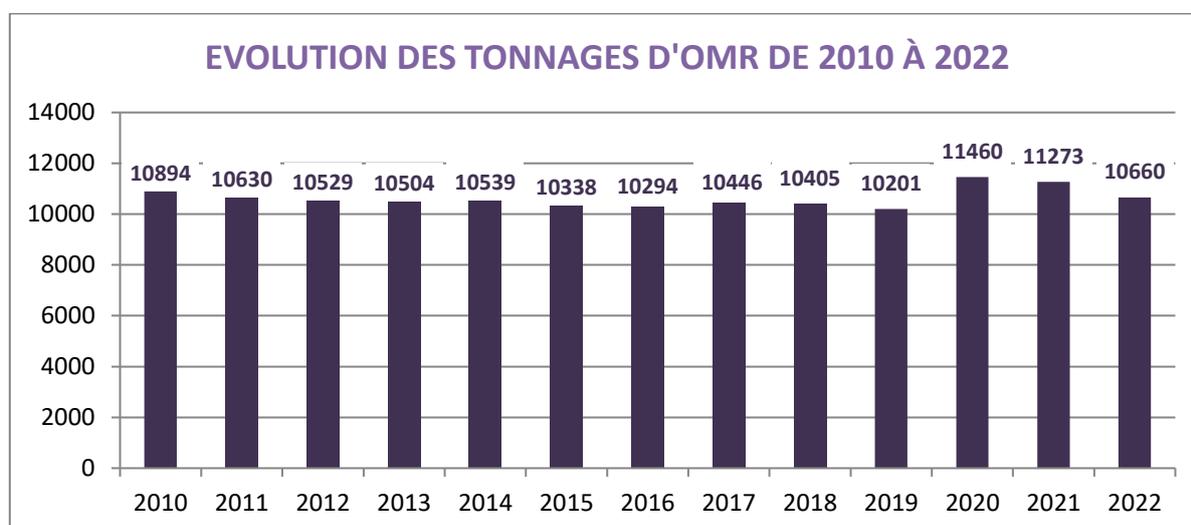
12 décembre 2018 : mise en service des premières colonnes enterrées (ordures ménagères, emballages ménagers, papiers et verre) à Beaugency (Place du 8 mai et rue des Iles).

1er janvier 2020 : intégration de Beauce la Romaine (hors Tripleville) et Villermain au service collecte des déchets.

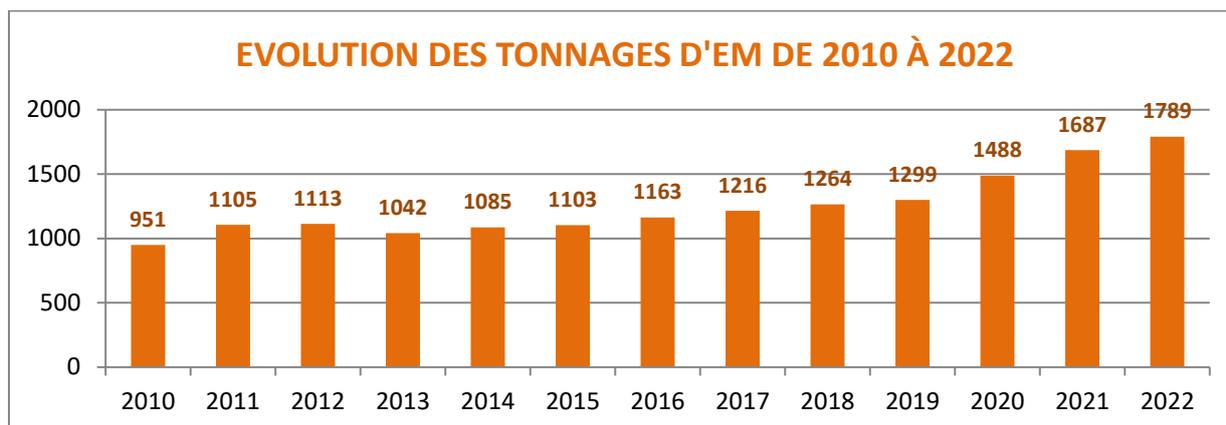
1er mars 2021 : mise en place de l'extension des consignes de tri (tous les emballages se trient !)

4. Les tonnages

❖ Ordures ménagères résiduelles (OMr) en porte à porte et points d'apport volontaire : 10660 tonnes collectées en 2022 (dont 422 tonnes en points d'apport volontaire)



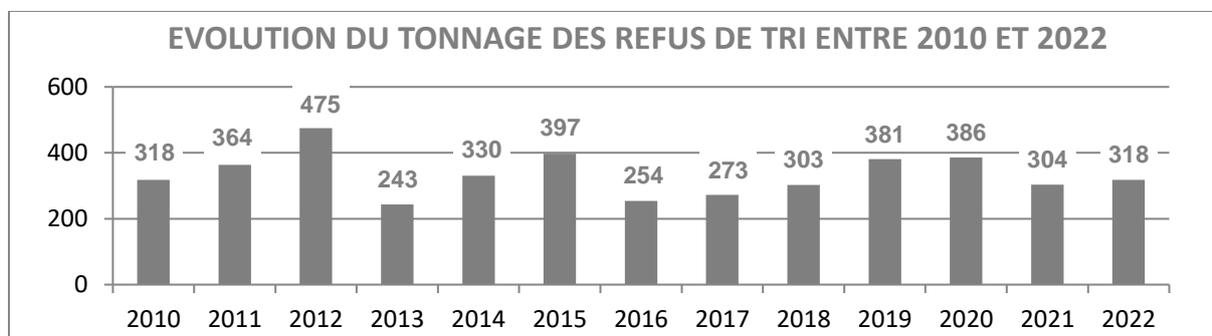
- ❖ Emballages ménagers en porte à porte et points d'apport volontaire : 1789 tonnes collectées en 2022 (dont 107 tonnes en points d'apport volontaire)



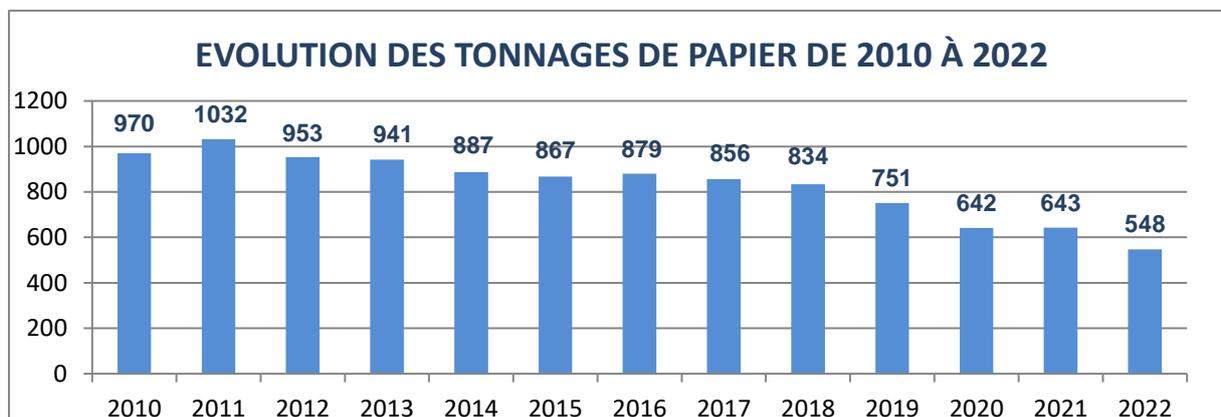
FOCUS SUR... La mise en place de nouvelles colonnes d'apport volontaire pour les emballages : en 2022, 9 nouvelles colonnes ont été installées, notamment sur le territoire de Beauce La Romaine afin d'avoir, au moins sur chaque commune, une colonne pour aller déposer ses emballages en cas de besoin.

- ❖ Refus de tri : 318 tonnes en 2022

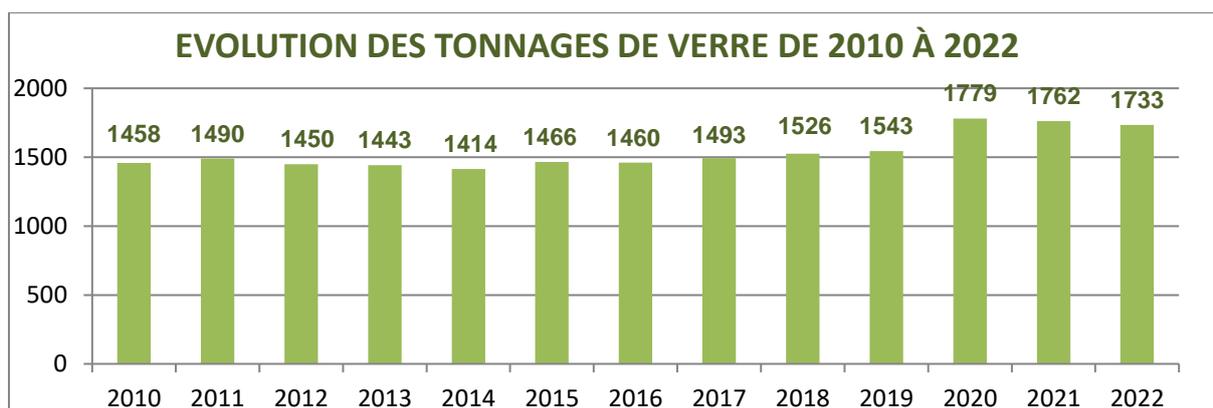
Le refus de tri est constitué de matériaux qui sont collectés dans les bacs à couvercle jaune et qui devraient se trouver dans les bacs pour les ordures ménagères (pot de fleurs, ceintre, ...). Ces matériaux non recyclables mal triés engendrent un coût supplémentaire car ils sont collectés (collecte sélective), transférés au centre de tri, triés, désignés comme refus de tri, transportés au centre de traitement des ordures ménagères et incinérés.



- ❖ Papiers en point d'apport volontaire : 548 tonnes collectées en 2022

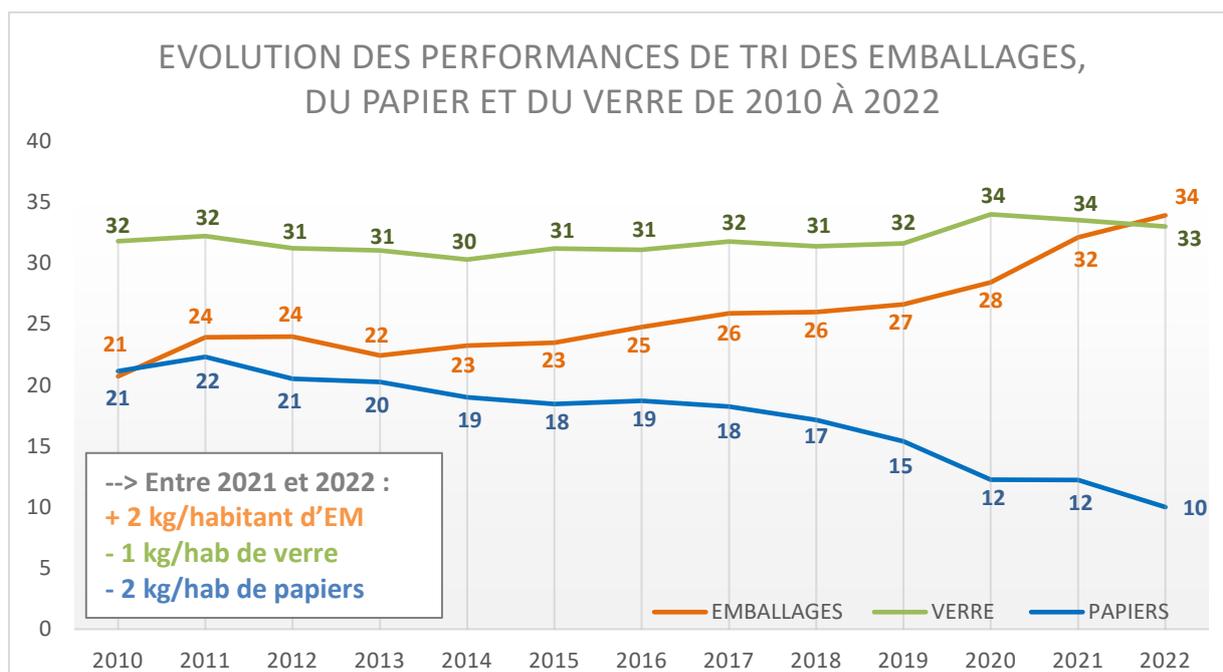
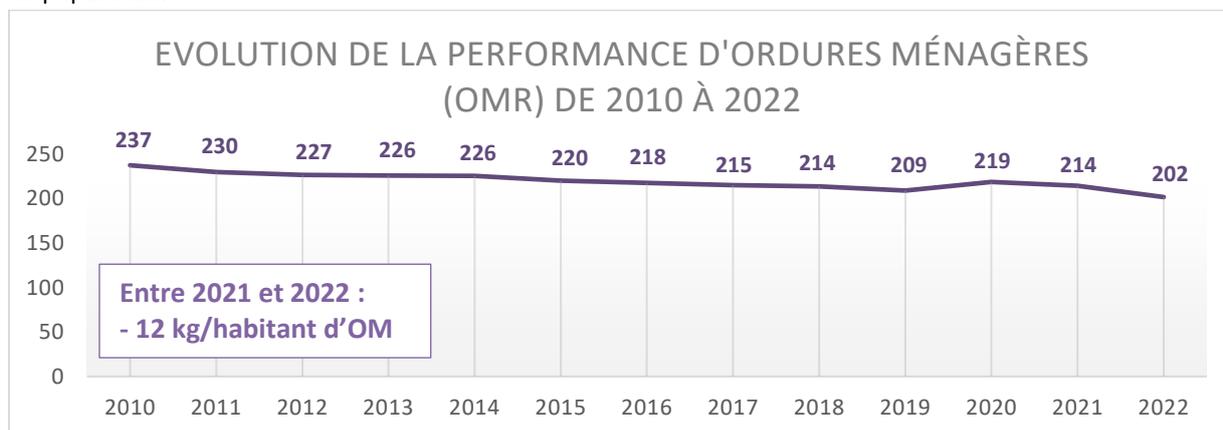


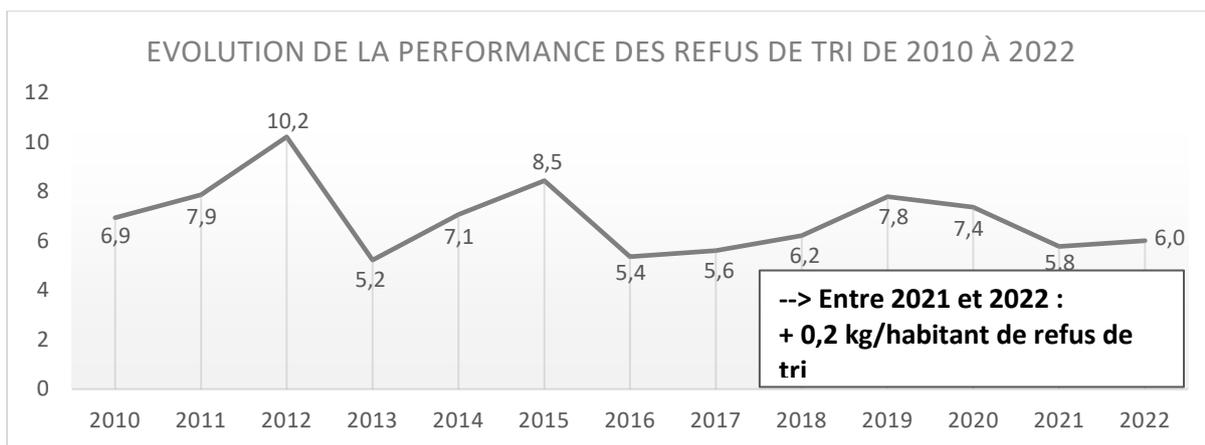
❖ Verre en point d'apport volontaire : 1733 tonnes collectées en 2022



5. Les performances de tri

La performance, en kilogramme de déchets par habitant, correspond à la quantité de déchets jetée par un habitant sur une année. Cette valeur permet de comparer les données par année sans tenir compte des variations de population.



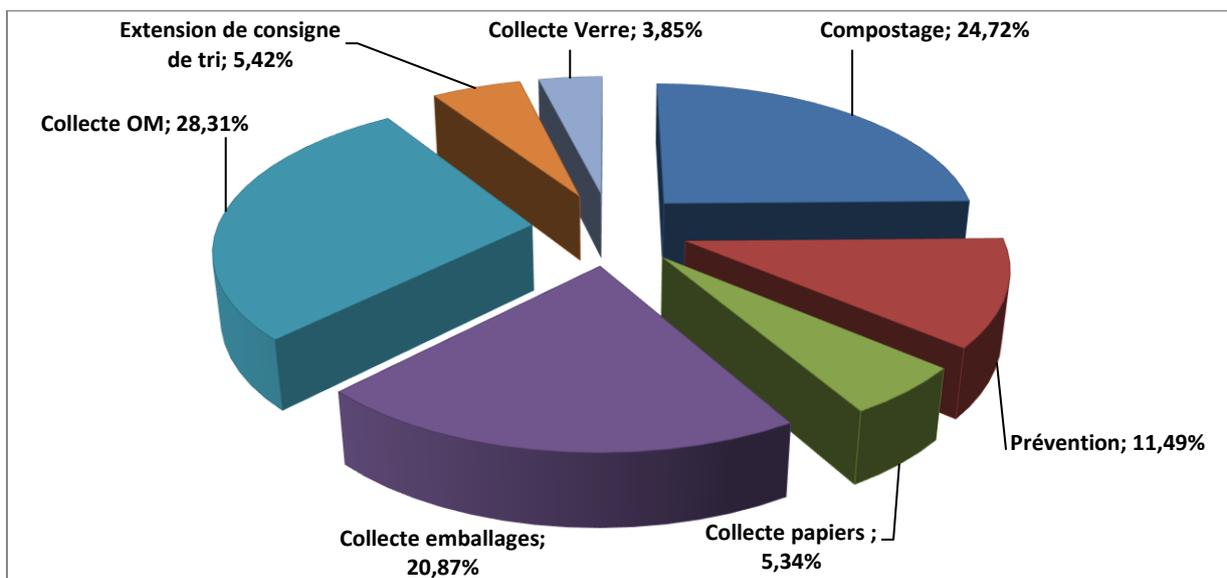


6. La caractérisation des ordures ménagères

La caractérisation des ordures ménagères permet de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles collectées et de déterminer les gisements valorisables et les axes d'amélioration à faire sur le territoire. Cette caractérisation est réalisée selon la méthode MODECOM.

Les ordures ménagères de 8 communes, représentatives du territoire, ont été prélevées pour être triées. Cette étude a été réalisée en janvier 2022.

Les résultats de la caractérisation des ordures ménagères résiduelles sont les suivants :



En moyenne, les ordures ménagères de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sont composées à 30 % (61 kg/hab./an) de matériaux destinés à la collecte sélective « classique » (emballages, papiers et verre) et de 5 % de plastiques concernés par l'extension des consignes de tri (11 kg/habitant) : ceux-ci subissent une valorisation énergétique au lieu d'une valorisation matière dans les filières adaptées.

Le gisement valorisable par compostage représente près de 25%, soit 50 kg par habitant. Il est représenté par les putrescibles (hors produits alimentaires non consommés qui peuvent être évités par de la prévention) et des textiles sanitaires fraction papiers souillés.

Les ordures ménagères résiduelles sont composées de plus de 28 % d'ordures ménagères « pures » ne pouvant pas suivre une filière plus adaptée (57 kg/habitant).

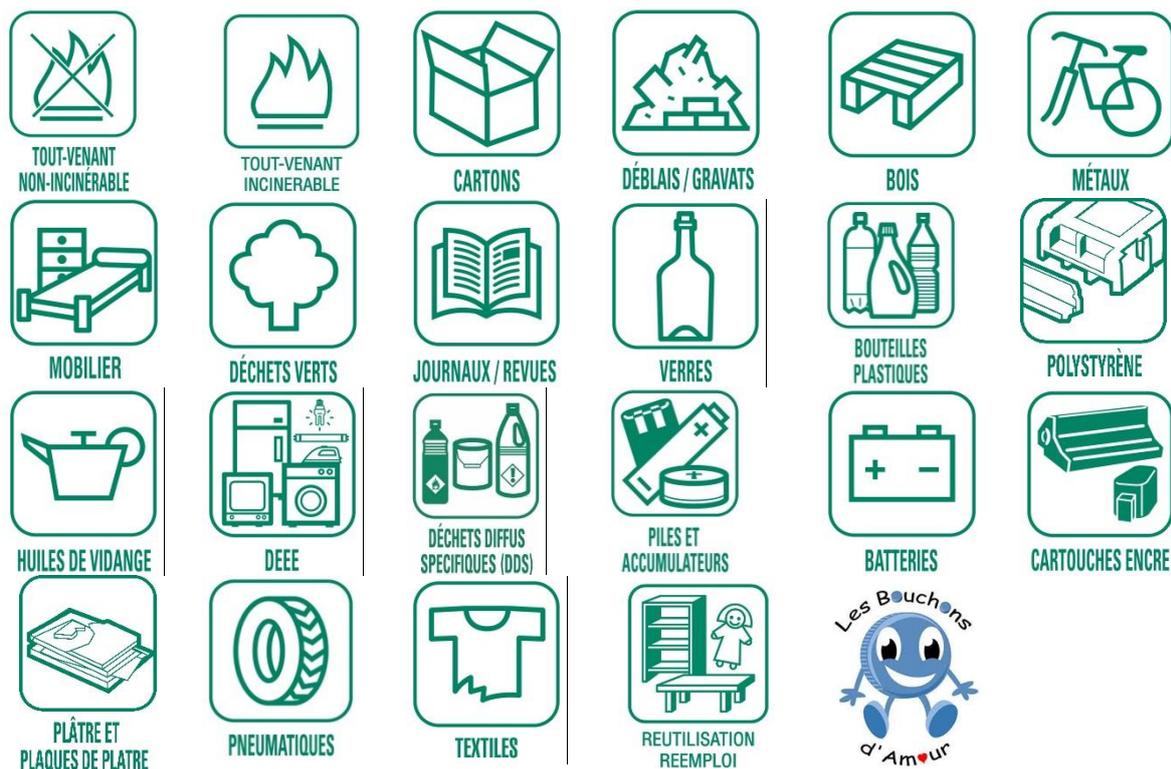
A2- La collecte en déchèterie

Sur le territoire, 8 déchèteries sont mises à disposition des usagers, et sont situées à Beauce la Romaine, Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire, Saint-Ay, Villorceau, Epieds-en-Beauce, Ardon et Ligny-le-Ribault.

Les déchèteries de Beauce la Romaine, Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire, Saint-Ay et Villorceau sont gardiennées par des agents de Véolia. Les déchèteries d'Epieds-en-Beauce, Ardon et Ligny le Ribault sont gardiennées par des employés communaux mis à disposition.

1. Les différents flux

Les déchets acceptés (variable en fonction des sites) en déchèterie sont :



Un certain nombre de déchets sont refusés en déchèterie notamment :



2. Les horaires et jours d'ouverture

Où ?	Quand ?	Coordonnées
Ardon <i>sortie d'Ardon, direction Olivet</i>	Mercredi - Samedi : 9h-12h / 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h / 14h-18h (du 01/04 au 30/09)	06 87 66 91 41
Cléry-Saint-André <i>Chemin du Gué du Roi</i>	Lundi - Mercredi – Jeudi* –Vendredi - Samedi : 10h-12h / 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h / 14h-18h (du 01/04 au 30/09)	06 15 23 73 37
Épieds-en-Beauce <i>Cheminiers</i>	Lundi : 9h-12h / 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h / 14h-18h (du 01/04 au 30/09) Mercredi : 9h-12h (du 01/04 au 30/09) Vendredi : 14h-18h (du 01/04 au 30/09) Samedi : 9h-12h / 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h / 14h-17h (du 01/04 au 30/09)	06 81 79 28 57
Ligny-le-Ribault <i>Centre bourg Rue César Finance</i>	Lundi : 9h-11h Mercredi : 8h30-12h/ 14h-16h30 Samedi : 9h-12h	07 84 48 50 54
Meung-sur-Loire <i>Zone Industrielle des Sablons Chemin de l'Orange</i>	Lundi - Jeudi – Vendredi - Samedi : 10h-12h / 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h / 14h-18h (du 01/04 au 30/09) Mercredi : 10h-12h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h (du 01/04 au 30/09)	06 15 23 65 61
Saint-Ay <i>ZA des Varigoinis</i>	Mardi - Samedi : 10h-12h / 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h / 14h-18h (du 01/04 au 30/09) Mercredi - Vendredi : 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 14h-18h (du 01/04 au 30/09)	06 15 23 82 97
Villorceau <i>sortie Beaugency sur la RD 919</i>	Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi – Samedi : 10h-12h / 14h-17h (du 01/10 au 31/03) 9h-12h / 14h-18h (du 01/04 au 30/09)	07 76 87 10 02
Beauce la R. <i>sur la RD25</i>	Lundi – Mardi – Samedi : 9h-12h45 / 14h-17h45	06 34 65 23 03

* Depuis le 1^{er} septembre 2022

3. L'historique

1995 : ouverture aux usagers de la déchèterie d'Epieds-en-Beauce.

1997 : ouverture des déchèteries de Cléry-Saint-André, Ligny-le-Ribault et Meung-sur-Loire.

1999 : ouverture de la déchèterie de Villorceau.

2002 : intégration de la déchèterie d'Ardon.

2013 : ouverture de la déchèterie de Saint-Ay.

1^{er} juillet 2017 : gestion des déchèteries d'Epieds-en-Beauce, Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire, Saint-Ay et Villorceau par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et gestion des déchèteries d'Ardon et Ligny-le-Ribault par convention avec la Communauté de Commune des Portes de Sologne.

1^{er} janvier 2020 : Intégration de la déchèterie de Beauce la Romaine au service collecte des déchets.

Du 10 janvier au 1er juin 2021 : Démolition et reconstruction avec agrandissement de la déchèterie de Cléry—Saint-André ; développement de nouveaux flux (plâtre, polystyrène, plastiques souples, tout venant incinérable, réemploi)

1er juillet 2022 : Mise en place de la gestion d'accès par lecture de plaque d'immatriculation à la déchèterie de Cléry-Saint-André (extension progressive de ce dispositif dans les autres déchèteries à compter de 2023).

4. Les tonnages et fréquentations

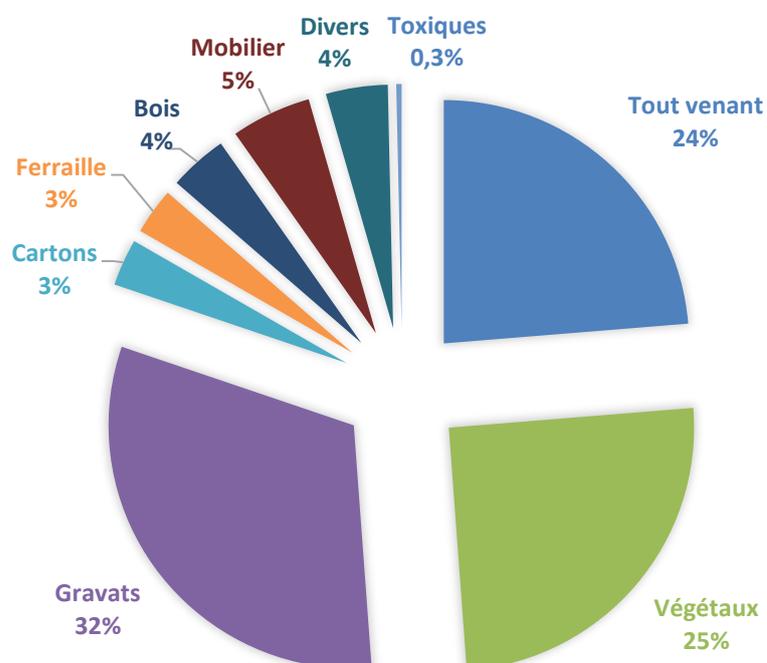
	Ardon	BLR	Cléry	Epieds	Ligny	Meung	St-Ay	Villorceau	TOTAL 2022	2021
Tout venant	154	459	387	327	253	982	582	1270	4416	4933
Tout venant incinérable			229						229	150
Végétaux	138	400	972	315	146	1004	651	1299	4926	5375
Gravats	192	440	1399	475	106	1192	647	1702	6154	6803
Cartons	17	62	78	39	29	143	87	155	611	607
Ferraille	12	60	123	47	42	133	75	171	603	677
Bois	0	186	192	130	30	74	108	36	756	773
Mobilier	-	-	183	-	-	311	159	384	1037	1002
Polystyrène	-	-	8	-	-	-	-	-	8	7
PE Film	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1
Sous-total	513	1548	3573	1333	607	3839	2309	5018	18741	20327
Plâtre	-	-	8,9	-	-	-	-	-	9	0
Batteries	0	0,2	1,5	0,5	0	2,1	1,6	1,1	7	9
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Piles	0,24	0,48	0,40	0,23	0,30	1,09	0,54	1,09	4	5
Huiles de vidange	0	7,0	4,2	3,0	2,1	4,9	3,6	7,7	33	28
Cartouches encre									0	0
Ampoules et néons									1,9	1
Pneumatiques	-	-	-	-	-	-	20,1	-	20	28
Textiles	-	-	-	-	-	-	-	-	176	181
DEEE	10	46	81	24	14	108	63	150	496	498
Réemploi/ressourcerie	-	1,6	31	-	-	13	7	-	54	16
Sous-total divers	11	56	127	27	17	129	96	160	801	767
Toxiques - EcoDDS	0,16	1,6	3,2	0,9	1,2	4,9	3,3	5,2	21	61
Toxiques - TRIADIS	1,3	6,1	8,5	3,4	2,0	7,9	4,9	13,5	48	83
Toxiques	1,5	8	12	4	3,2	13	8	19	68	143
TOTAL 2022	526	1612	3712	1365	627	3981	2413	5197	19610	21238

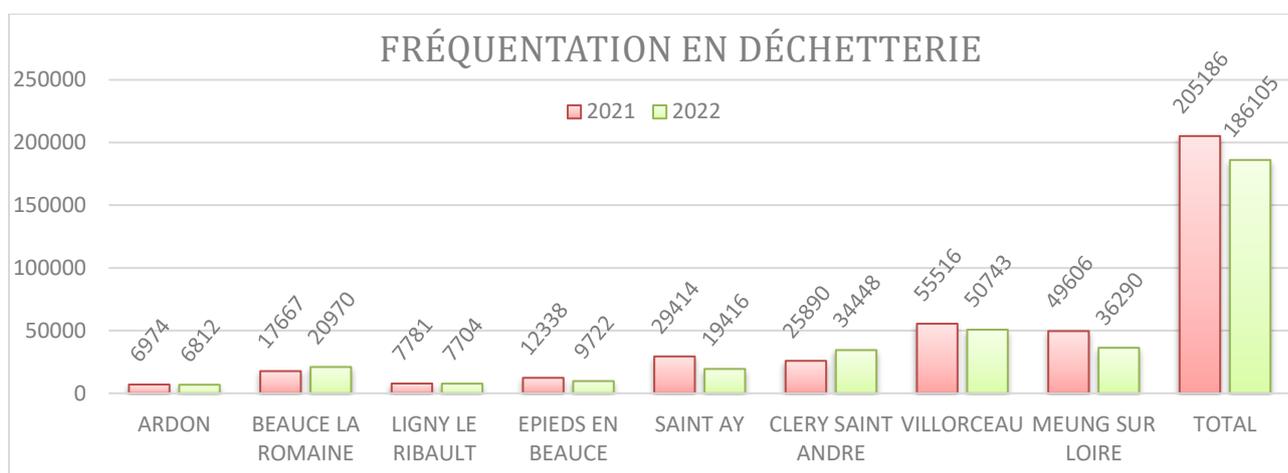
EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE DE 2010 À 2022



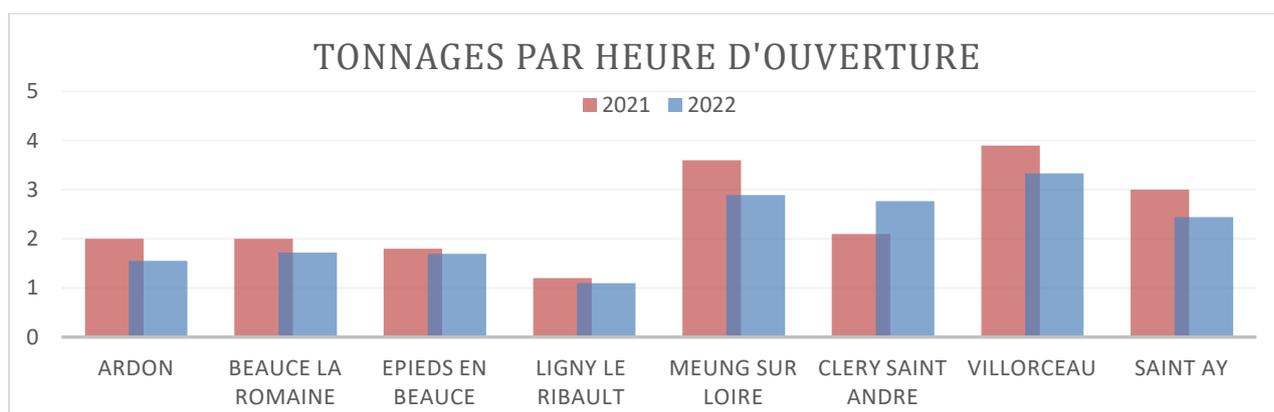
FOCUS SUR... La première distribution de compost : le 16 septembre 2022, une opération de distribution de compost a été organisée sur la déchèterie de Cléry-Saint-André ; ce compost provient de la plateforme de compostage de Mézières-lez-Cléry, lieu où les déchets verts de nos déchèteries sont envoyés pour recyclage. Un stand avec des agents « maître composteur » était à disposition des usagers pour échanger sur les pratiques du compostage et l'utilisation du compost.

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE EN 2022

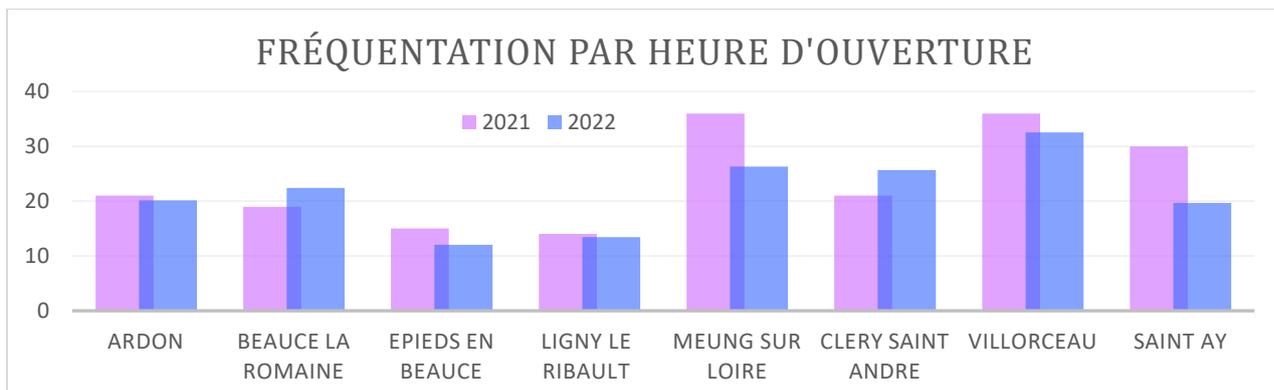




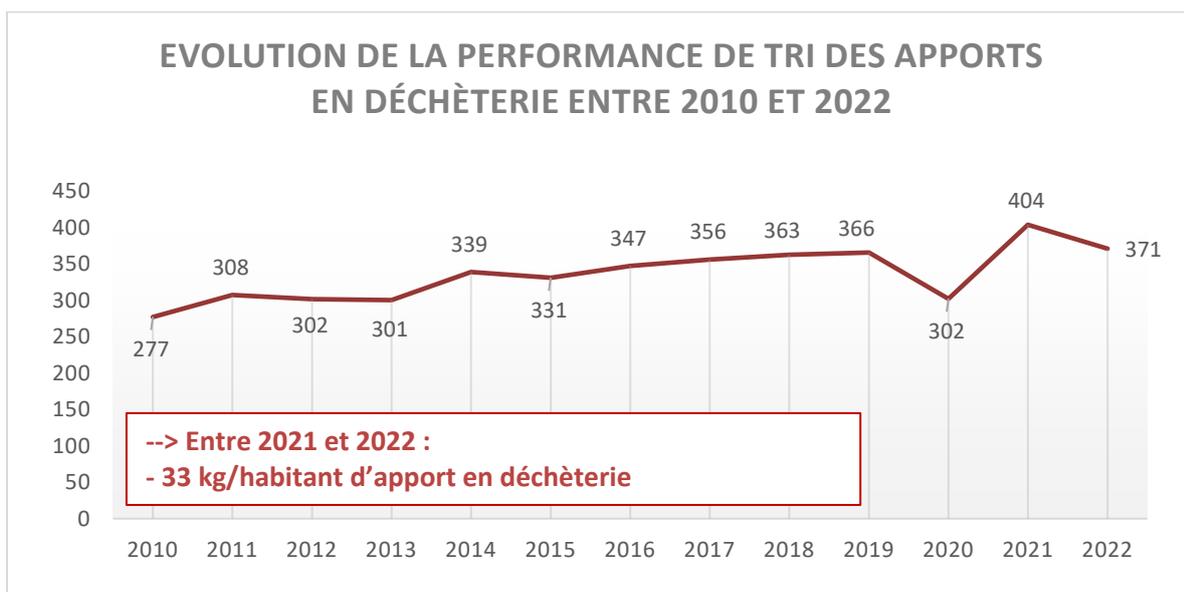
	ARDON	B. LA ROMAINE	EPIEDS EN BEAUCE	LIGNY LE RIBAUT	MEUNG SUR LOIRE	CLERY ST ANDRE	VILLORCEAU	SAINTE AY
Nombre d'heures d'ouverture/semaine	6,5	18	15,50	11	26,5	25,79	30	19
Tonnage 2021	659	1832	1462	713	4928	2608	6080	2956
Tonnage 2022	526	1612	1365	627	3981	3712	5197	2413
Tonnage par heure d'ouverture 2022	1,6	1,7	1,7	1,1	2,9	2,8	3,3	2,4
Tonnage/heure 2021	2,0	2,0	1,8	1,2	3,6	2,1	3,9	3,0



	ARDON	BEAUCE LA ROMAINE	EPIEDS EN BEAUCE	LIGNY LE RIBAUT	MEUNG SUR LOIRE	CLERY ST ANDRE	VILLORCEAU	SAINTE AY
Nombre d'heures d'ouverture/semaine	6,5	18	15,50	11	26,5	25,79	30	19
Fréquentation/heure 2022	20	22	12	13	26	26	33	20
Fréquentation/heure 2021	21	19	15	14	36	21	36	30



5. Les performances de tri



A3- Récapitulatif des tonnages collectés en 2022

		Tonnages 2022	Ratio 2022 (kg/hab)	Tonnages 2021	Ratio 2021 (kg/hab)	Évolution du ratio 2022/2021
Ordures ménagères		10660	202	11273	214	- 12
Verre		1733	33	1762	34	- 1
Emballages		1789	34	1687	32	+ 2
Papiers		548	10	643	12	- 2
Déchèteries		19610	371	21237	404	- 33
<i>dont</i>	<i>Batteries</i>	<i>6,88</i>	<i>0,13</i>	<i>8,90</i>	<i>0,17</i>	<i>- 0,04</i>
	<i>Piles</i>	<i>4,37</i>	<i>0,08</i>	<i>4,52</i>	<i>0,09</i>	<i>- 0,01</i>
	<i>Huiles usagées</i>	<i>32,58</i>	<i>0,62</i>	<i>27,99</i>	<i>0,53</i>	<i>+ 0,09</i>
	<i>Ampoules et néons</i>	<i>1,9</i>	<i>0,04</i>	<i>1,40</i>	<i>0,03</i>	<i>+ 0</i>
	<i>Bouchons</i>	<i>0,75</i>	<i>0,01</i>	<i>0,92</i>	<i>0,02</i>	<i>- 0,01</i>
	<i>Pneumatiques (Saint-Ay)</i>	<i>20,08</i>	<i>0,38</i>	<i>27,91</i>	<i>0,53</i>	<i>- 0,15</i>
	<i>Déchets toxiques</i>	<i>68,25</i>	<i>1,29</i>	<i>143,34</i>	<i>2,73</i>	<i>- 1,44</i>
	<i>Textiles</i>	<i>175,85</i>	<i>3,33</i>	<i>181,24</i>	<i>3,45</i>	<i>- 0,12</i>
	<i>DEEE</i>	<i>495,51</i>	<i>9,37</i>	<i>498,26</i>	<i>9,48</i>	<i>- 0,11</i>
TOTAL		34340	650	36602	696	- 46

4- Traitement des déchets ménagers

1. L'usine d'incinération

Elle est située à Saran. Orléans Métropole en a confié l'exploitation à TRISALID (Véolia). Cette unité est dimensionnée pour incinérer 112 000 tonnes par an. La combustion s'effectue dans deux fours à grille de capacité 7 tonnes/heure. Les fumées produites par la combustion des déchets sont récupérées par une chaudière qui va produire de la vapeur d'eau par échange thermique. Cette vapeur d'eau va alimenter un turbo-alternateur produisant de l'électricité.

La directive européenne N°2000/76/CE relative aux unités d'incinération, transcrite en droit français par un arrêté ministériel du 20 septembre 2002 impose des prescriptions visant une réduction drastique des rejets des polluants dans l'environnement. Ces prescriptions ont entraîné :

- la mise en place d'un process de traitement des rejets gazeux, le procédé de traitement par voie humide étant remplacé par un procédé par voie sèche. Les gaz chargés en polluants sont toujours dépoussiérés par un électro-filtre. Les laveurs ont été supprimés et remplacés par des filtres à manche. Les fumées sont refroidies à 200°C dans des tours de refroidissement avant d'être neutralisées avec de la chaux ou du bicarbonate de sodium pour les gaz acides et avec du charbon actif pour les métaux lourds, dioxines et furannes. Le passage dans les filtres à manche permet de retenir les poussières restantes ainsi que les produits de neutralisation et les réactifs en excès. Les fumées peuvent ensuite être rejetées dans l'atmosphère ;

- la mise en place d'analyseurs plus performants et en plus grand nombre ;
- la mise en place de nouveaux brûleurs ;
- la mise en place d'un système de détection de la radioactivité.

L'unité d'incinération est complétée par une unité de traitement des graisses.

Sur l'année 2022, l'unité d'incinération a été arrêtée pour différents travaux, les ordures ménagères du territoire ont été incinérées sur TRISALID (Saran) pour 7602,39 tonnes, mais aussi sur ARCANTE à Blois (903,7 tonnes) et sur Mainvilliers (2423,22 tonnes).

Données de 2022 transmises par Orléans Métropole :

- * Totalité des tonnages incinérés : 97 473,76 tonnes (98 351 tonnes avec DASRI et refus de tri)
- * Quantité d'électricité produite : 48 524 MWh
- * Mâchefers bruts (issus directement de l'Unité d'incinération) : 20 914 t
 - Mâchefers valorisés : 18 213 t
 - Métaux extraits des mâchefers : 884 t vendues
 - Non ferreux extraits des mâchefers : 243 t vendues
- * REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) + cendres : 2 426 tonnes. Ils sont inertes avant d'être enfouis en CET (Centre d'Enfouissement Technique) de classe I.

2. Le centre de tri

Le centre de tri est situé à Saran. Comme pour l'unité d'incinération, Orléans Métropole en a confié l'exploitation à TRISALID. Ses objectifs sont de :

- éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers l'unité d'incinération où ils seront valorisés sous forme d'énergie par incinération, avec production d'électricité) ;
- trier les emballages et les papiers pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les filières de recyclage propres à chaque matériau.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, une nouvelle convention de groupement d'autorités concédantes a été signée avec Orléans Métropole et 5 autres EPCI/Syndicats pour la passation d'un contrat de concession en matière de tri et de traitement des déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le centre de tri est opérationnel pour traiter les emballages acceptés avec l'extension des consignes de tri.

3. Unité et mode de traitement par matériau

Matériau		Unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères brutes		UTOM de Saran (45)	Incineration
Emballages	Plastiques	Centre de tri de Saran (45)	Tri et recyclage chez PAPREC FRANCE (93)
	Briques alimentaires		Tri et recyclage chez PAPREC FRANCE (93)
	Acier		Tri et recyclage chez ArcelorMittal (93)
	Aluminium		Tri et recyclage chez REGEAL AFFIMET (60)
	Cartonnettes		Tri et recyclage chez PAPREC FRANCE (93)
	Gros de magasin		Reprise par PAPREC FRANCE (93)
	Refus		Incineration UTOM de Saran
Verre	Stockage chez VEOLIA à Chaingy (45) puis envoi vers filière de recyclage	Recyclage chez SAINT GOBAIN EMBALLAGE à Rozet Saint Albin (02), Andrézieux Bouthéon (42) et Champforgeuil (71)	
Papiers	Stockage chez VEOLIA à Chaingy (45) puis envoi vers filière de recyclage	UPM (Allemagne) – pour recyclage	
Tout-venant	Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Bucy-Saint-Liphard (45)	Enfouissement	
	UTOM de Saran (45)	Incineration	
Déchets verts	Plate-forme de Mézières-lez-Cléry et Saint Pérary la Colombe (45)	Compostage	
Ferraille	VEOLIA à Chaingy (45)	Tri, recyclage en aciérie	
Gravats	CET de classe III à Mézières-lez-Cléry (45)	Concassage, réutilisation en travaux routiers, remblaiement de carrière, stockage en CET de classe III	
Cartons	Centre de tri de Saran – stockage VEOLIA (45)	Reprise par PAPREC FRANCE (93)	
Bois	VEOLIA à Chaingy (45)	Recyclage (broyage pour fabrication de panneaux de particules)	
Batteries	VEOLIA à Chaingy (45)	Recyclage chez STCM (Bazoches)	
Piles	COREPILE	Valorisation des différents composants	
Huiles usagées	SEVIA (45)	Incineration ou régénération	
Cartouches d'encre	PRINTERRE	Tri, valorisation matière ou incineration	
Bouchons	Bouchons d'Amour	Recyclage	
Textiles	Association Le Relais (37)	Réemploi, recyclage, valorisation	

Pneumatiques (Saint-Ay)	ALIAPUR (69)	Recyclage et valorisation
Néons, ampoules	ECOSYSTEM	Recyclage
D3E – Hors Froids	COVED à Saran (45)	Tri et recyclage chez VEOLIA La Chapelle St Martin (18)
D3E – Froids		Tri et recyclage chez Terecoval, La Chambre (73)
D3E – Ecrans		Tri et recyclage chez GALLOO France/SATRI Dreux (28)
D3E – PAM (Petits Appareils Ménagers)		Tri et recyclage chez VEOLIA TRIADE, Gonesse (95)
Toxiques – Acides	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT (80)	Traitement physico-chimique
Toxiques – Bases	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT (80)	Traitement physico-chimique
Toxiques – Phytosanitaires	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT (80) ou SARP Industrie (78)	Incinération
Toxiques – Solvants	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT (80)	Incinération
Toxiques – Peintures, colles, vernis	SARP Industrie (78)	Incinération
Toxiques – Aérosols	ARF CHAUNY (02)	Incinération
Toxiques – Filtres à huile	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT (80) ou SARP Industrie (78)	Incinération
Toxiques – Radiographies	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT (80) ou SARP Industrie (78)	Valorisation matière
Toxiques – Huile végétale	IGNACE VANHOUCKE SPRL (Belgique)	Valorisation matière
Toxiques – Emballages vides souillés	SARP Industrie (78)	Incinération

B) LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et de toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte-à-porte avec les déchets résiduels ou en déchèterie), s'ils sont assimilables aux déchets des ménages par leur quantité et leur qualité.

B1 – Les flux et les modalités de collecte

❖ **Collecte avec les ordures ménagères résiduelles**

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels. Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par la collectivité mais par des prestataires extérieurs.

❖ **Collecte en déchèterie**

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le dépôt par les professionnels de déchets est conditionné par l'achat de tickets prépayés. Les dépôts de déchets payants sont le tout-venant, les végétaux, le bois et les gravats. Les dépôts de métaux et cartons sont gratuits dans la limite de 2 m³ par jour et par entreprise. Les dépôts de déchets toxiques et des déchets d'équipement électrique et électronique par les professionnels sont interdits. Le dépôt n'est pas autorisé le samedi et le dimanche pour les professionnels et son volume est limité à 3 m³ par semaine.

La couleur des tickets a été modifiée au 1 juillet 2017, lors de l'intégration du SMIRTOM à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. Ils sont passés de vert à bleu. La validité des tickets verts reste inchangée. Le principal changement vient du fait que le dépôt de bois est désormais payant et le dépôt de ferraille est gratuit. Ce changement est valable pour tous les tickets (verts et bleus).

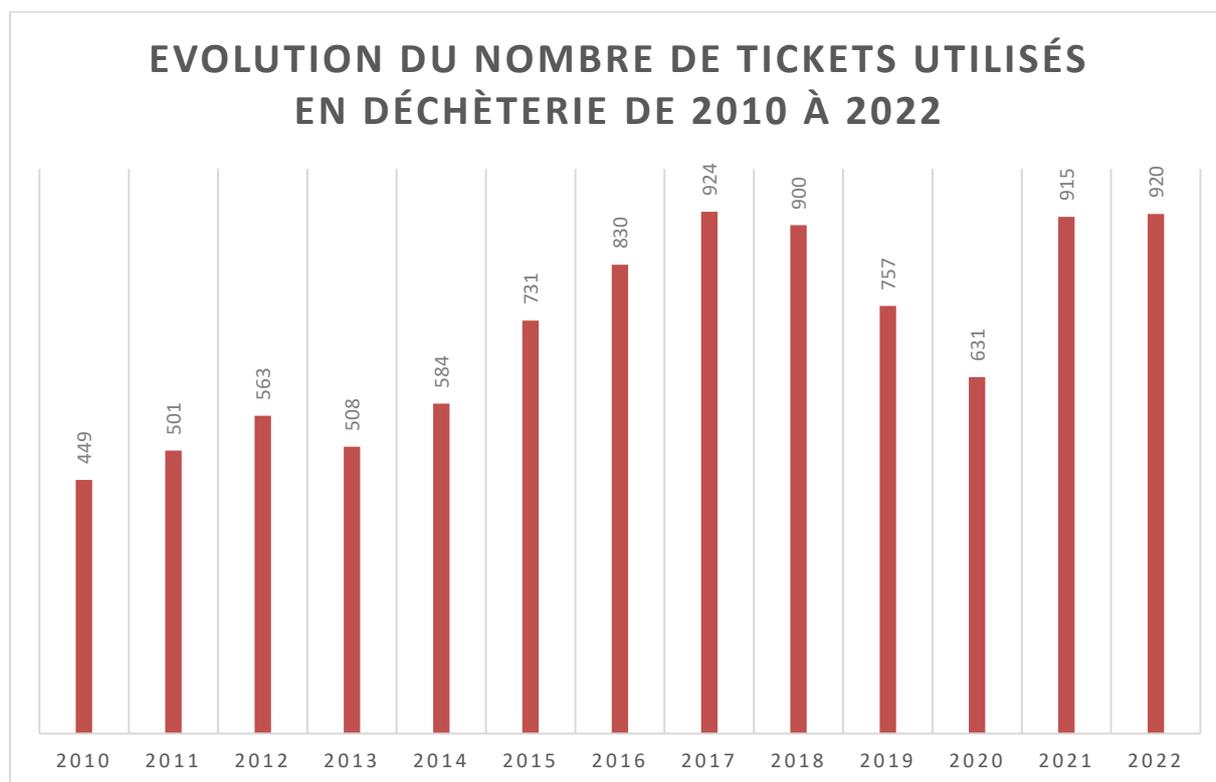
↳ 1 carnet de 10 tickets (1 m³/ticket): 150 €. Prix fixe pour tous les dépôts autorisés des professionnels.

Les professionnels peuvent acheter directement leur carnet de 10 tickets au bureau du service collecte des déchets (2, avenue des Clos Neufs – ZA 45190 BEAUGENCY) ou par demande écrite avec envoi d'un chèque à l'ordre du Trésor Public du montant correspondant au nombre souhaité de carnets. Si la demande est faite par courrier, le service renvoie le ou les carnets par courrier avec Récépissé d'Accusé Réception (RAR) dans les plus brefs délais.



B2 – Les chiffres sur les professionnels en déchèterie

116 carnets (1160 tickets) ont été vendus en 2022 (pour rappel en 2021 : 105 carnets).



Détail des tickets utilisés par déchèterie entre 2010 et 2022 :

	ARDON	BEAUCE LA ROMAINE	CLERY SAINT ANDRE	EPIEDS EN BEAUCE	LIGNY LE RIBAUT	MEUNG SUR LOIRE	SAINT AY	VILLORCEAU	TOTAL
2010	0	/	105	21	22	68	/	233	449
2011	0	/	168	44	7	54	/	228	501
2012	0	/	188	40	3	89	/	243	563
2013	0	/	131	31	0	117	16	213	508
2014	0	/	128	42	3	124	87	200	584
2015	0	/	141	46	2	156	105	281	731
2016	3	/	237	43	0	214	93	240	830
2017	0	/	174	36	1	270	97	346	924
2018	0	/	182	39	2	252	128	297	900
2019	0	/	89	35	0	247	107	279	757
2020	0	93	93	26	0	151	95	173	631
2021	0	153	66	45	2	250	100	299	915
2022	0	195	106	38	1	177	118	285	920
Evolution 2021/2022	0	+ 42	+ 40	- 7	- 1	- 73	+ 18	- 14	+ 5

LES INDICATEURS FINANCIERS

A) LES ACTIVITES ET LEURS MODALITES D'EXPLOITATION

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin du contrat
Collecte séparative des déchets ménagers et assimilés	Marché public de prestation de service	SOCCOIM SAS	01/01/2016	31/12/2024
Déchèteries : Gardiennage/Gestion du haut de quai	Marché public de prestation de service	SOCCOIM SAS	01/01/2019	31/12/2024
	- Déchèteries d'Ardon, Epieds-en-Beauce et Ligny-le-Ribault : agents des communes d'implantation des déchèteries			
Exploitation des déchèteries : collecte des bennes et traitement	Marché public de prestation de service	SOCCOIM SAS	01/01/2016	31/12/2024
Evacuation et traitement des déchets toxiques	Marché public de prestation service	Martin Environnement	01/01/2022	31/12/2024
Incinération des ordures ménagères	Convention	Orléans Métropole	01/11/2019	31/10/2028
Tri des emballages			01/11/2019	31/10/2028

B) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement

	Exploitant/Fournisseur	Compte administratif 2022			2021		
		en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget	en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget
Collecte en porte-à-porte	SOCCOIM SAS VEOLIA	1 971 858,32 €	37,51 €	32,32%	1 948 403,72 €	37,06 €	34,27%
Collecte en apport volontaire	SOCCOIM SAS VEOLIA	151 176,48 €	2,88 €	2,48%	144 053,74 €	2,74 €	2,53%
Traitement (tri/incinération)	Orléans Métropole	1 324 531,16 €	25,20 €	21,71%	1 188 045,24 €	22,60 €	20,89%
Taxes de l'UTOM (foncière, professionnelle et d'incinération)	Orléans Métropole	-	0,00 €	0,00%	15 090,63 €	0,29 €	0,27%
Exploitation déchèteries	SOCCOIM SAS VEOLIA Triadis Services	1 995 564,60 €	37,96 €	32,71%	1 772 758,71 €	33,72 €	31,18%
Frais financiers (emprunts – intérêts)	Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Société Générale	4 770,14 €	0,09 €	0,08%	6 522,39 €	0,12 €	0,11%
Amortissements	-	294 142,08 €	5,60 €	4,82%	267 365,69 €	5,09 €	4,70%
Autres dépenses	-	359 311,07 €	6,83 €	5,89%	343 883,93 €	6,54 €	6,05%
Total « Dépenses de fonctionnement »		6 101 353,85 €	116,06 €	100%	5 251 390,51 €	108,16 €	108,16 €

Dépenses d'investissement

	Compte administratif 2022			2021		
	en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget	en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget
Collecte	189 698,31 €	3,61 €	33,76%	329 823,56 €	6,27 €	22,90%
Déchèteries	202 382,61 €	3,85 €	36,02%	1 023 622,64 €	19,47 €	71,09%
Frais financiers (emprunts - Capital)	169 686,87 €	3,23 €	30,20%	78 167,16 €	1,49 €	5,43%
Autres dépenses	119,90 €	0,00 €	0,02%	8 368,59 €	0,16 €	0,58%
Total « Dépenses d'investissement »	561 887,69 €	10,69 €	100,00%	1 439 981,95 €	27,39 €	100,00%

C) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Recettes de fonctionnement

	Compte administratif 2022			2021		
	en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget	en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget
Contribution des communes adhérentes (TEOM)	5 670 230,00 €	107,86 €	77,54%	5 427 694,00 €	103,25 €	78,93%
Soutien des organismes agréés	592 016,44 €	11,26 €	8,10%	683 737,59 €	13,01 €	9,94%
Vente de produits	533 728,20 €	10,15 €	7,30%	333 315,04 €	6,34 €	4,85%
Autres produits	516 412,34 €	9,82 €	7,06%	431 666,03 €	8,21 €	6,28%
Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)	154,31 €	€	%	318,84 €	0,01 €	0,00%
Total « Recettes de fonctionnement »	7 312 541,29 €	139,10 €	100,00%	6 876 731,50 €	130,81 €	100,00%

Recettes d'investissement

	Compte administratif 2022			2021		
	en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget	en € T.T.C.	en €/hab	en % du budget
Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)	76 298,88 €	1,45 €	17,14%	181 823,92 €	3,46 €	30,50%
Subventions d'investissement (remboursement bacs)	74 708,27 €	1,42 €	20,26%	146 963,88 €	2,80 €	24,65%
Amortissements	294 115,08 €	5,59 €	79,74%	267 365,69 €	5,09 €	44,85%
Total « Recettes d'investissement »	445 122,23 €	8,47 €	100,00%	596 153,49 €	11,34 €	100,00%

D) COUT PAR TONNE ET PAR HABITANT

	Tonnes facturées	Coûts de collecte / Transfert / Traitement	Soutiens	Revente matériaux + recettes diverses	Total en € TTC	€/ Tonne	€/ Habitant
Ordures ménagères	10 659,70	2 446 291,91 €	- €	- €	2 446 291,91 €	229,49 €	46,28 €
Déchèteries	19 608,00	2 094 860,95 €	84 472,21 €	179 826,58 €	1 830 562,16 €	93,36 €	34,63 €
Collecte sélective	4 070,03	1 179 152,65 €	507 544,23 €	453 412,02 €	218 196,40 €	53,61 €	4,13 €
Total Général	34 337,73	5 720 305,51 €* 	592 016,44 €	633 238,60 €	4 495 050,47 €	130,91 €	85,05 €

*Les amortissements (294142,08 €), les frais financiers (4770,14 €), les reversements de TEOM au SIEOM de Mer (120 270,60 €) et les indemnités de sortie du SICTOM de Châteaudun (40 000,00€) ont été déduits des dépenses de fonctionnement afin de connaître précisément le coût par habitant en fonction des flux.

LA COMMUNICATION

SEPTEMBRE 2022 - VISITE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT ET DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE : Les élus volontaires de la commission collecte des déchets ont pu visiter la plateforme de compostage de Saint-Péravy-la-Colombe où sont recyclés les déchets verts et le site d'enfouissement de Bucy-Saint-Liphard où sont enfouies les bennes « tout-venant ».



NOVEMBRE 2022 – ANIMATION DANS LES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : Les assistantes maternelles de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ont pu bénéficier d'une animation autour du tri, pour rappeler les consignes, sensibiliser sur les erreurs de tri et jouer avec les déchets. Les agents du service collecte se sont déplacés dans chaque relai de la Communauté de Communes.

DECEMBRE 2022 - VISITE DU CENTRE DE TRI : Les agents de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ont accompagné et fait visiter l'UTOM (Unité de Traitement des Ordures Ménagères) à une dizaine de marcheurs de la section randonnée de l'AAS Cléry de Cléry-Saint-André. L'occasion pour ces administrés du territoire de découvrir l'équipement et d'en apprendre davantage sur le parcours de nos déchets.

